

Commune de VINASSAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 06 décembre à 18h30, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	19

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, FRATICOLA Gérard, FUERTES Victor, FOURGOUS Anne-Marie, GARCIA Gérard, GRANAL Gilles, IMBERNON Marie, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, LOPEZ Quentin, MATUTANO Céline, MITAINE Katia, OURNAC Jean-Louis, SENEGAS Michel.

Date remise convocation et affichage
01/12/2023

Procurations :

FERRAL Sophie à ACACIO Nathalie, AYMAR Patrick à ALDEBERT Didier, RESSEGUIER Nadine à MITAINE Katia, DELBOSC Jean- Pierre à CABROL Christian.

Vote		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Secrétaire de séance : QUENTIN Lopez.

N° 2023-57 Désignation d'un nouveau délégué au SIVOM.

Le Maire,

- Informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur GRANAL Gilles au SIVOM NARBONNE RURAL
- Demande au Conseil Municipal de désigner un autre membre.

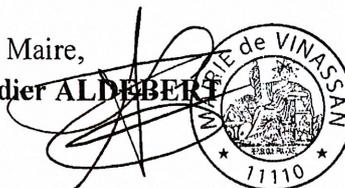
Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame IMBERNON Marie titulaire en remplacement de Monsieur GRANAL Gilles et Madame ACACIO Nathalie suppléante.
- **RAPPELLE** donc les représentants de la Commune de Vinassan au SIVOM NARBONNE RURAL :

ALDEBERT Didier titulaire
IMBERNON Marie titulaire
ACACIO Nathalie suppléante
BARRAU Sylvie suppléante

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Didier ALDEBERT



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- le recours administratif gracieux auprès de la commune
- le recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier